
Que faire de mes déchets explosifs ?

Modifié le 28/07/22

Les déchets explosifs, radioactifs ou instables ne doivent pas être mis dans votre poubelle habituelle ni amenés en déchetterie. Ces déchets, hautement dangereux, présentent des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement nécessitant une prise en charge spécifique par des spécialistes.

Les déchets explosifs regroupent notamment :

- Acide Picrique
- Fusées de détresse, fusées parachute, feu à mains.
- Fumigènes flottant, fumigènes à retournement.
- Cartouches lance-amarre, cartouches de scellement.
- Déclencheurs pyrotechniques, charges explosives, munitions.
- Déchets pyrotechniques

Comment reconnaître un déchet explosif ?

Ces pictogrammes vous permettent de reconnaître les produits explosifs :

Quoi faire de mes déchets explosifs ?

Si vous détenez ce type de déchet, il convient de ne pas le manipuler et de faire appel en urgence à une entreprise spécialisée dans la gestion des déchets dangereux. En effet, le traitement de ces déchets est une suite d'opérations délicates de la collecte à l'élimination des matières et requiert une attention particulière de par leur caractère explosif ou radioactif.

Table des matières